

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## LE GÉNÉRAL SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.

Un an... 18f. » 24f. «

Six mois... 10 » 15 «

Trois mois... 5 25 7 50

ON S'ABONNE  
Au bureau, place du Marché-  
Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires à Saumur.  
— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Corresp. générale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, — acceptés, — ou continués, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

On s'explique aujourd'hui les hésitations du gouvernement anglais, à l'origine des affaires d'Orient : on comprend surtout pourquoi lord Aberdeen et une portion de ses collègues ont eu, dans le maintien de la paix, une confiance si prolongée. Le Czar avait, il est vrai, dévoilé sa pensée secrète, dans ses entretiens avec sir Hamilton Seymour, mais il paraissait comprendre que ses plans ne pouvaient se réaliser, s'il ne parvenait à faire accepter la complicité par l'Angleterre. Or, sur ce point, ses efforts avait complètement échoué. L'habileté consommée de sir Hamilton, la sagacité et la loyauté de lord John Russell et de lord Clarendon avaient mis sa stratégie en déroute, de telle sorte qu'il était raisonnable de croire que si la Russie ne renonçait pas à ses desseins, elle en ajournait au moins indéfiniment la réalisation.

Les derniers mots échangés, dans les curieuses conversations de Saint-Petersbourg, permettaient de penser que, conformément au conseil donné par le gouvernement anglais, le Czar ne manifesterait pas d'exigence humiliante pour la dignité et l'indépendance du Sultan, et qu'il lui prêterait cet appui amical que le faible a droit d'attendre du fort, afin, non-seulement de prolonger l'existence de la Turquie, mais encore de faire disparaître toutes causes d'alarmes touchant sa dissolution.

Cette politique conseillée par lord Clarendon semblait accueillie par le Czar qui reconnaissait, dans le memorandum du 15 avril, que le meilleur moyen de faire durer le gouvernement turc était de ne pas le fatiguer par des demandes excessives, faites d'une manière humiliante pour son indépendance et pour sa dignité. Bien plus, l'Empereur se déclarait prêt à travailler de concert avec l'Angleterre à prolonger l'existence de l'Empire-Ottoman.

C'est dans ces termes que la négociation secrète avait pris fin, et si son but était manqué, quant aux vues ambitieuses de la Russie, on pouvait se faire illusion et croire que le Czar était personnellement décidé à suivre une politique dont il résumait lui-même si nettement le but.

Ceux qui étaient au courant des engagements pris par le Czar, pouvaient donc avoir confiance dans le maintien de la paix, alors même que l'opinion publique était instinctivement amenée à craindre une rupture. L'heure est venue où les loyales illusions

des ministres anglais se sont évanouies, et leur irritation a été d'autant plus vive qu'ils avaient été plus effrontément pris pour dupes. C'est là ce qui explique l'énergique et flétrissante épithète que lord John Russell a infligée à la politique du Czar.

Il y aurait cependant quelque chose d'explicable dans la conduite de la Russie, si la note récemment publiée par le *Moniteur* ne nous aidait à en trouver le sens. Le journal officiel fait clairement comprendre qu'après avoir échoué vis-à-vis de l'Angleterre, le Czar s'était tourné du côté de la France, qui n'avait pas mieux accueilli ses ouvertures.

Ce fait indique à la fois la persistance du Czar, dans ses pensées d'usurpation, et la conviction qui le domine qu'il lui est impossible de réussir s'il n'est d'accord, au moins, avec une des grandes Puissances maritimes.

Voilà pourquoi deux épreuves ont été par lui successivement tentées, et quand la dernière a échoué, il s'est trouvé trop avancé pour reculer. — Havas.

Les paroles que lord John Russell a prononcées, dans la séance de la Chambre des Communes du 13 mars, à l'adresse des révolutionnaires italiens, semblent avoir jeté la consternation dans leurs rangs. L'émigration s'en est émue au point qu'il a paru opportun de relever son courage et de ranimer ses espérances. On se rappelle que le ministre anglais, répondant à une interpellation sur le point de savoir s'il est vrai que l'Angleterre ait pris avec la France l'engagement de réprimer tout mouvement populaire en Italie, a déclaré :

« Je crois que les Italiens ne pourraient rien faire de plus nuisibles au but qu'ils se proposent, que de se soulever contre le gouvernement autrichien ; et je crois, au contraire, que s'ils restent tranquilles, il viendra un temps où ce gouvernement sera plus humain et donnera plus de privilèges populaires que l'Italie n'en pourrait obtenir par une insurrection. »

Ce désaveu a causé grande surprise dans le camp de la révolution, et celui de ses chefs qui passait pour l'homme le plus modéré et le plus prudent s'est fait l'organe de ses frères et amis en protestant contre les paroles du ministre anglais. L'ancien chef de la république de Venise a saisi cette occasion pour rappeler le programme de Mazzini et faire savoir à l'Europe que si la révolution sait attendre, « c'est en travaillant toujours à préparer les moyens

pour être prêts aussitôt qu'une circonstance favorable se présenterait. » Ce nouveau manifeste annonce la fusion des patriotes italiens de toutes les opinions sur le terrain de l'indépendance du territoire et « l'union de toutes les parties de l'Italie en un seul corps politique. »

La question d'une Italie fédérative que la révolution italienne voudrait remettre à l'ordre du jour n'est pas nouvelle, et il peut être utile de rappeler, comme complément aux paroles de lord John Russell, que ce rêve avait été, dès 1847, le sujet d'importantes communications entre les gouvernements de l'Europe. Le prince de Metternich, s'adressant à l'ambassadeur de Vienne à Londres, écrivait :

« Ce à quoi visent les sectes, c'est à la fusion de ces Etats en un seul corps politique, ou pour le moins en une fédération d'Etats placée sous la conduite d'un pouvoir central suprême. La monarchie italienne n'entre pas dans leurs plans ; abstraction faite des utopies d'un radicalisme avancé qui les anime, une raison pratique doit les détourner de l'idée d'une Italie monarchique. Le roi possible de cette monarchie n'existe ni au-delà ni en-deça des Alpes. C'est vers la création d'une république vraisemblablement fédérative, à l'instar de celle de l'Amérique du Nord et de la Suisse, que tendent leurs efforts » (1).

Le Prince voyait juste ; car le plus récent programme de la révolution italienne, celui que vient de lancer l'ancien dictateur de Venise, ne renferme que cela. Or, son plan était condamné par lord Palmerston, en 1847, avec une netteté qu'il importe de rappeler aux sectaires qui s'étonnent du langage de lord John Russell. Lord Palmerston, répondant aux ouvertures du ministre d'Autriche, disait :

« Le gouvernement de Sa Majesté n'a reçu aucune information touchant l'existence du plan dont parle le prince de Metternich dans sa seconde dépêche, plan qui consisterait à unir les Etats aujourd'hui séparés de l'Italie en une république fédérative. Le gouvernement de Sa Majesté est entièrement de l'avis du Prince et pour les raisons qu'il en donne, qu'un tel plan ne pourrait recevoir son accomplissement » (2).

On voit par ces citations que lord John Russell, en désapprouvant aujourd'hui à la tribune les projets

(1) Vienne, 2 août 1847. Le prince de Metternich au comte de Dietrichstein.

(2) Londres, 12 août. Dépêche au vicomte Ponsonby.

## FEUILLETON

## LE ROI DES MÉNÉTRIERS.

(Suite.)

— Pinck, vous m'avez fait bien du mal, reprit Daniel avec douceur ; je vous dois les plus grands chagrins de ma vie, et vous êtes la cause de ma mort... Mais je suis arrivé à cette heure de détachement suprême où la haine et la colère s'effacent, où le pardon devient facile... Aussi, je vous l'affirme dans toute la franchise de mon âme, Pinck, je vous pardonnerai vos torts envers moi si vous consentez à épargner dans l'avenir d'autres personnes dont vous avez aussi préparé la ruine... — Je ne vous comprends pas, Monsieur interrompit Pinck troublé ; je rougirais de vous insulter dans votre malheur, mais je ne souffrirai pas que l'on m'accuse d'avoir préparé la ruine de personne, la vôtre comme celle de tout autre. — N'essayez pas de nier, Wilhelm Pinck, reprit Richter avec force ; c'est vous qui m'avez perdu, et vous le savez bien ; votre pâleur, le tremblement de votre voix, vos yeux baissés devant un coupable déjà condamné, ne le disent-ils pas assez ?... Mais je n'ai pas l'intention de vous adresser des reproches inutiles... Regardez cette jeune fille, elle est belle comme un ange et bonne autant que belle ; jamais créature ne fut plus digne de la pitié, de la protection des hommes ; c'est pour elle que

je vous implore ! Déjà vous avez commencé à ourdir autour d'elle une de ces trames auxquelles je me suis laissé prendre, moi simple et aveugle enthousiaste... Encore une fois ne le niez pas !... J'ai mesuré d'un œil sûr la profondeur de votre ambition ; j'ai vu clairement vos sinistres projets dans les replis de votre cœur... Vous méditez la ruine du père afin d'avoir la fille et le père à votre merci... — Monsieur Richter, je vous jure que jamais... — Ne jurez pas, insensé ! Si vous parveniez à me tromper, croiriez-vous aussi pouvoir tromper Dieu ?

Atterré par cette véhémence apostrophe, Pinck n'essaya plus de se justifier.

— Retenez bien mes paroles, reprit Daniel avec un accent imposant ; je vais mourir par vous... Longtemps, bien longtemps encore peut-être, vous vous applaudirez de votre crime ! Mais un moment viendra sûrement où le sang versé s'élèvera contre vous ; l'image pâle du supplicié vous apparaîtra dans vos nuits d'insomnie, et la voix de votre conscience grondera sans cesse au-dedans de vous-même... Alors, si vous voulez trouver quelque soulagement aux poignantes angoisses du remords, souvenez-vous que votre victime vous aura pardonné à la condition que vous épargneriez cette honnête famille déjà enlacée dans vos intrigues... Renoncez à vos projets sur elle, Wilhelm Pinck, au nom de Dieu ! Laissez le vieillard achever tranquillement ses derniers jours dans

la modeste charge qu'il a toujours remplie avec honneur et probité. Laissez l'enfant écouter les inspirations de son cœur, respectez les infinies délicatesses de cette âme timide... Vous êtes fort et de votre propre force et de l'autorité d'un maître tout-puissant... Épargnez Frantzia et son père, tout ce que j'aime, tout ce que je respecte, tout ce que je regrette sur la terre. Épargnez-les si vous voulez trouver plus tard de la compassion devant le tribunal d'en-haut ; épargnez-les, c'est un homme près de mourir qui vous en supplie...

Pinck n'était peut-être pas dénué de cette sensibilité nerveuse dont les émotions passagères peuvent agiter un moment l'âme la plus froide et la plus égoïste.

Cette scène sinistre au milieu du silence de la nuit, cette chambre funèbre à peine éclairée par la flamme vacillante d'une lampe, la voix vibrante de ce malheureux prisonnier condamné d'avance à une mort prématurée, le désespoir muet de Frantzia, étaient bien de nature à éveiller en lui les instincts communs de l'humanité. Aussi, soit feinte, soit attendrissement réel, se relâcha-t-il enfin de sa réserve hautaine.

— Vous m'avez mal jugé, Daniel, dit-il humblement ; vous avez été trop sévère pour moi... Mes projets d'avenir n'étaient nullement hostiles à la famille ; s'ils l'étaient à mon insu, j'y renoncerais franchement, sans arrière-pensée... Je serai le protecteur de Frantzia, de son père, si leur fierté ne répugne pas à accepter mes



d'insurrection contre l'Autriche, ne fait que se conformer à la politique tracée par lord Palmerston en 1847 dans ses dépêches. En 1854, comme à cette époque, l'Angleterre s'opposera aux tentatives qui pourraient avoir pour but de troubler l'empereur d'Autriche dans ses possessions italiennes. « On doit » maintenir en Italie, ajoutait lord Palmerston, » les stipulations et les engagements du traité de » Vienne. Le gouvernement de Sa Majesté partage » tout-à-fait le sentiment légitime du droit de pos- » session qui porte le gouvernement d'Autriche à » déclarer sa détermination, à défendre les posses- » sions italiennes de l'Empereur. »

Ces déclarations sont de nature à satisfaire la curiosité des membres du Parlement qui ont oublié le contenu des documents diplomatiques de cette époque. La révolution italienne devrait aussi en faire son profit en renonçant une bonne fois à tout espoir du côté de l'Angleterre. On doit savoir gré à lord John Russell des paroles qui (si on en juge par l'effet qu'elles ont produit) viennent de dissiper les dernières illusions des chefs des révolutionnaires de l'Italie. — Jules Gondou. (Univers).

#### AFFAIRES D'ORIENT.

« Berlin, vendredi 24 mars.

« Un courrier de cabinet est arrivé aujourd'hui de Saint-Petersbourg. — Il annonce que le Czar ne répondra pas à l'ultimatum des puissances occidentales. » — Havas.

D'après le *Daily-News* du 25, le duc de Cambridge et un nombreux état-major sont partis de Londres, hier, se rendant en Orient, en passant par la France. — Le duc, ajoute ce même journal, sera reçu par l'Empereur aux Tuileries. — Le général Brown est parti la veille pour l'Orient.

Le lieutenant-général lord Raglan, quand il prendra le commandement des forces de terre, en Orient, sera investi des pleins pouvoirs de plénipotentiaire et généralissime, afin qu'il puisse agir sans contrôle, selon les événements. La situation du noble lord sera donc la même que celle de M. le maréchal de Saint-Arnaud, général en chef de l'armée française.

Le *Morning-Chronicle* assure que le gouvernement anglais a pris enfin la résolution de faire passer par la France la cavalerie envoyée en Orient. Le premier escadron s'embarquera le 1<sup>er</sup> avril, à Douvres et à Folkestone. — Havas.

Le *Moniteur toscane* prétend avoir reçu, par la voie télégraphique de Livourne, la dépêche suivante :

« Trieste 18 mars.

« Le général Gortschakoff a reçu l'ordre de favoriser l'exportation des grains de Galatz à Orsova. »

« Hambourg, samedi 25 mars.

« Dix-huit navires de guerre anglais ont passé devant Nyborg. En outre, six grands vaisseaux sont signalés du port de Kiel. » — Havas.

« Marseille, samedi 25 mars.

« Le traité de la triple alliance, entre la France, l'Angleterre et la Turquie a été signé, le 12, à Constantinople. — Le Sultan reconnaît le droit de propriété aux Rayas et leur accorde d'autres conces-

sions. — Le traité sera publié à Constantinople, après l'arrivée des troupes alliées.

Par le vapeur *Banshee*, des ordres ont été envoyés à Malte, pour hâter le départ de l'expédition anglaise. — Le palais de l'ambassade russe est destiné à loger le général Raglan. — Tous les Russes sont expulsés de l'Empire ottoman. — Le Danube était obstrué, et une centaine de navires, chargés de grains, se trouvaient retenus. Deux vapeurs alliés ont été envoyés sur les lieux. Une division navale se disposait à aller dégager Sulina. — L'interdiction de la sortie des grains d'Odessa, a causé une disette momentanée à Constantinople. Le gouvernement turc a pris des mesures pour parer à cet incident. — Les postes ont été doublés, mais la population attend néanmoins avec confiance et avec joie les alliés, pour faire finir ses souffrances.

Dans l'insurrection de Samos, les chrétiens n'ont point été massacrés, comme on l'avait dit, il y a eu seulement une démonstration contre Canéménos, qui a été destitué. — Le *Gomer* et deux navires à vapeur anglais ont été envoyés à Athènes. Le roi Othon a été sommé de rechef d'empêcher les collectes et les levées de volontaires. » — Havas.

« On écrit d'Odessa, 6 mars : « La prohibition à l'exportation s'étend à tous les ports de la Mer-Noire et d'Azoff, pour les grains, mais la sortie du suif, des laines et des graines de lin, continuera comme par le passé, sans exception ni réserve. La durée de la prohibition précitée est provisoirement fixée au 1<sup>er</sup> septembre. Ainsi qu'on l'a déjà annoncé, les bâtiments qui étaient en charge et qui avaient complété une partie de leur cargaison pourront achever leur entier chargement, si leurs déclarations de douane sont en règle, mais cela jusqu'au 1<sup>er</sup> mars (vieux style).

A partir de cette dernière date, la douane a ordre de ne plus laisser passer les grains. Les seuls articles d'exportation qui nous restent sont : le suif, les laines et la graine de lin. Ce dernier produit ne peut s'obtenir aujourd'hui au-dessous de 32 1/2 à 33 r. Les prix des grains ont fléchi de 40 à 60 0/0. (Feuilles Allemandes).

#### INTÉRIEUR.

Le *Moniteur* du 25 publie des nominations de prof'hommes et de membres de la Légion-d'Honneur. — Havas.

Le *Moniteur* du 26 contient des décrets réorganisant le service de santé de la flotte, et portant le nombre des enseignes de vaisseau de 550 à 600.

La feuille officielle publie, en outre, des nominations dans la marine. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

« Trieste, samedi 25 mars.

« Les dernières dépêches reçues d'Alexandrie sont du 14. Par ordre d'Abbas-Pacha, la quarantaine pour les arrivages de Syrie avait été levée. L'escadre prussienne était partie pour Malte. — La malle des Indes apporte des nouvelles de Bombay qui vont jusqu'au 28 février : Une armée de réserve est formée à Firozpaor (Indoustan). Les forces protégeant les frontières nord-ouest ont été augmentées.

— Un combat sérieux avait eu lieu près de Frazer, dans la Nouvelle-Bretagne, contre des indigènes auxquels on a enlevé 5,000 prisonniers. — L'adjudant-général Mountain est mort du typhus. — Les insurgés Chinois n'avaient fait aucun progrès à Hong-Kong. » — Havas.

AUTRICHE. — Nous recevons de Francfort la correspondance particulière suivante, écrite le 20 mars :

« Le gouvernement autrichien vient de communiquer aux divers Etats de la Confédération un exposé de sa conduite et de sa politique dans les affaires orientales. Le cabinet de Vienne remercie ses confédérés de la confiance qu'ils lui ont témoignée au milieu des circonstances qui intéressent à un si haut point l'Europe et l'Allemagne; il rappelle les efforts jusqu'ici infructueux pour le maintien de la paix. Tant que les négociations ont duré, il n'a pas cru nécessaire de faire à la Diète Germanique des propositions que l'issue des conférences de Vienne pouvait rendre inutiles; mais aussitôt que la guerre sera déclarée, il s'empressera de soumettre à la Confédération une série de mesures efficaces, dans le but d'assurer la sécurité et l'indépendance du Corps Germanique.

« L'Autriche ajoute qu'elle saura sacrifier d'anciennes sympathies, une alliance dont elle a jusqu'ici et tout récemment encore recueilli les fruits, aux intérêts présents de ses peuples et de ses Confédérés.

« Malgré la modération et la réserve de ce langage, il n'est pas douteux que cette communication du cabinet de Vienne aux Etats allemands n'annonce la résolution de coopérer avec l'Angleterre et la France à défendre l'empire Turc et à combattre énergiquement les injustes desseins de la Russie. »

L'Empereur d'Autriche est rentré, le 19, à Vienne, venant de Munich. Sa Majesté a reçu le même jour, le baron de Meyendorff en audience particulière. L'audience a duré une heure et demie. L'ambassadeur du Czar s'est présenté dans un grand appareil; il a, dit-on, exposé les motifs qui empêchaient l'empereur Nicolas d'accéder aux désirs des puissances occidentales qu'il évacuât les Principautés, et demandé des explications définitives sur l'attitude future de l'Autriche vis-à-vis de la Turquie. — Havas.

ÉTATS-UNIS. — Les journaux de New-York sont pleins de récits d'inondations. Le Connecticut, principalement, a vu, comme d'habitude, grossir tous ses cours d'eau; sur beaucoup de points, les ponts des chemins de fer ont été emportés. A Frederiksburg, dans la Virginie, un pont a également cédé, au moment où un convoi le traversait : deux employés seulement ont été blessés.

A Washington, le dégel a été si complet et si soudain, qu'indépendamment de l'élévation des eaux du Potomac, certaines parties de la ville ont été littéralement inondées par des masses d'eau qui se précipitaient du sommet des hauteurs. L'hôtel de Foy, situé à mi-côte de la colline du Capitole, a été tellement ébranlé dans ses fondements, que de larges crevasses sont ouvertes dans ses murs, et que l'on s'attendait à voir la maison s'écrouler d'un moment à l'autre. Toutes les personnes qui s'y trouvaient ont dû l'abandonner au plus vite. Le Théâtre-National et toutes les maisons adjacentes ont été également envahies par les eaux.

Entre Philadelphie et Baltimore, la Susquehanna

de larmes vers Daniel pour deviner sa pensée.

— Il s'agit d'un caprice ridicule peut-être dans une position aussi terrible que la mienne... Je voudrais revoir le violon de mon père et être libre d'en tirer quelques sons pour la dernière fois.

Avant qu'il eût achevé d'exprimer son vœu, Frantzia avait déjà quitté la chambre. Pinck, surpris d'une pareille demande, semblait craindre quelque piège, et hésitait à donner au prisonnier la liberté de ses mouvements. Daniel devina sa défiance.

— Les mains, Monsieur, dit-il avec un sourire amer, détachez-moi seulement les mains... D'ailleurs, vous resterez près de moi pour m'empêcher de fuir si j'en avais la volonté.

Pinck, non sans une secrète répugnance, dénoua les cordes qui tenaient les bras de Daniel fixés au lourd fauteuil gothique; au même instant, Frantzia rentra et déposa le violon avec son archet sur les genoux du prisonnier. Celui-ci prit l'instrument et le retourna avec tristesse :

— Il est brisé, murmura-t-il, brisé comme moi.... Mon vieux compagnon, mon vieil ami, dernier et précieux héritage de mon père !... Il lui reste une corde pourtant, une seule !

Il promena l'archet sur cette corde unique et en tira quelques notes plaintives :

— Je comprends, dit-il avec égarement à Frantzia,

services, je vous le promets, je vous le jure... Quant à vous, monsieur Richter, je suis vivement touché de votre infortune, et s'il était en mon pouvoir de l'adoucir... — Je ne demande rien pour moi, interrompit le déserteur; ma propre imprudence est pour beaucoup dans mon malheur, et je ne me plains pas... C'est à cette chère enfant que nous devons songer. Frantzia, vous avez entendu cet engagement loyal de M. Pinck; il a promis d'être votre ami, de respecter vos sentiments, de défendre votre père contre l'injustice et la calomnie... Vous ne lui garderez donc aucune haine pour les événements auxquels il a pu prendre part aujourd'hui; vous lui pardonnerez... — Moi, lui pardonner ! à lui ? à votre meurtrier ? dit la jeune fille avec horreur. — C'est moi qui vous en supplie, Frantzia, et vous ne repousserez pas ma dernière prière... — Daniel ! Daniel ! connaissez-vous bien cet ennemi pour qui vous êtes si généreux ? Pourquoi me faites-vous un devoir de lui pardonner sans savoir s'il est vraiment digne de pardon ?

En dépit de lui-même, Richter ressentit une sorte de joie.

— Ce sera donc à vous, Pinck, reprit-il, de donner un démenti par votre conduite noble et désintéressée aux préventions de mademoiselle Stengel... Mais, ajouta-t-il d'une voix sonore pendant que ses yeux pétillaient d'un feu menaçant, si en effet ses soupçons se réalisaient, si vous ne cessiez pas vos persécutions contre ceux que

vous avez promis d'épargner, malheur à vous, Wilhelm Pinck ! Cette promesse, faite à un homme qui n'appartient déjà plus à la vie et qui va l'emporter avec lui dans l'éternité, retombera en malédictions sur votre tête. Votre punition sera terrible, et commencera dès ce monde; mes os eux-mêmes se dresseront contre vous dans la tombe et crieront vengeance vers notre juge à tous !

#### X.

Ces menaces retentirent comme un éclat de foudre aux oreilles du secrétaire.

Il restait courbé devant Richter, le front pâle et couvert de sueur; il balbutiait quelques mots d'une voix basse et précipitée pour protester de sa sincérité.

Cependant la nuit était passée; les premiers rayons du jour, pénétrant à travers les vitres étroites de la fenêtre, faisaient pâlir la flamme de la lampe. Daniel reprit :

— J'ai dit adieu à ma fiancée, je suis en paix avec mon ennemi, et néanmoins, avant de quitter cette maison pour toujours, j'aurais encore un désir, une prière à exprimer... — Parlez, monsieur Daniel, répondit Pinck avec empressement, je vous accorderai tout ce que vous demanderez... c'est-à-dire, ajouta-t-il aussitôt, tout ce qui sera compatible avec mon pénible devoir de vous garder.

Frantzia ne dit rien, mais elle leva ses yeux humides



a débordé avec une telle violence qu'elle a emporté une partie des rails du chemin de fer, et la circulation s'est trouvée interrompue.

(Journal du Havre).

## REVUE DE L'OUEST.

**Loches.** — Un effroyable incendie vient de détruire, en moins d'une heure, tout le village de Malicorne, commune de Dolus, près de Loches (Indre-et-Loire).

A neuf heures et demie du soir, le 17 mars, les cris : au feu ! se sont fait entendre. Les habitants, surpris dans leur premier sommeil, et à peine vêtus, n'ont eu que le temps de quitter leurs maisons. La flamme se propageait avec une telle rapidité, activée qu'elle était par les toits de chaume des bâtiments et les matières combustibles qui se trouvaient renfermées dans les granges, qu'il a été impossible de rien sauver.

Trente bâtiments, dont dix maisons d'habitation, leur mobilier, les bestiaux et les récoltes de tout genre ont été entièrement réduits en cendres. Ce sinistre place dans la misère un village tout entier. Deux maisons seulement ont pu être préservées, grâce aux secours empressés des habitants des communes voisines. C'est tout ce qui reste d'un village florissant la veille. (Journal d'Indre-et-Loire.)

**Marigné.** — Il vient de se passer dans la commune de Marigné un fait bien extraordinaire, et en même temps bien touchant. Deux époux presque octogénaires, les époux Maillard, le modèle des ménages, après une vie passée dans la plus étroite union, voyaient avec chagrin approcher le moment où l'un d'eux allait rester seul sur cette terre : le plus à plaindre n'était pas celui que Dieu songerait à appeler à lui le premier.

A la fin du mois dernier, les deux vieillards tombèrent en même temps malades ; l'autre jour, ils ont rendu l'âme au même moment, à la même minute, et ils ont mis tant de soin, tant d'exactitude à s'en aller ensemble de ce monde, qu'il a été impossible aux personnes qui veillaient à leur chevet de dire lequel des deux est parti avant l'autre. (Union de la Sarthe.)

## CHRONIQUE LOCALE.

Par décret impérial du 26 mars, M. Léon de Fos, notre compatriote, a été promu au grade d'enseigne de vaisseau. P. GODET.

M. Assant, capitaine instructeur à l'École de cavalerie, a reçu, il a deux jours, la nouvelle de son changement de résidence. Il est nommé à un dépôt de dressage. P. GODET.

Samedi prochain, 1<sup>er</sup> avril, un salut en musique sera chanté dans l'église de Saint-Pierre, par des amateurs de notre ville, au profit des Oeuvres de Saint-Vincent-de-Paul et des Petites-Orphelines.

Monseigneur l'Evêque a bien voulu consentir à honorer de sa présence cette pieuse solennité : il donnera la bénédiction.

Les personnes qui voudront prendre part à cette bonne œuvre et occuper des chaises réservées, paieront un franc, et entreront par les deux portes

qui avait repris place à ses pieds, tandis que Pinck suivait d'un œil soupçonneux tous ses mouvements ; je comprends pourquoi cette corde résonne encore, quand les autres sont muettes... c'est la corde de la douleur !

Il continua de former des sons, comme au hasard ; on eût dit de faibles gémissements, de longs soupirs entrecoupés de silences ; puis un chant mélancolique, simple, mélodieux, se dessina au milieu de ces notes basses, semblables à des sanglots.

L'âme de l'artiste semblait succomber sous le poids d'une grande et mortelle souffrance ; elle implorait les hommes et le ciel, elle se débattait doucement contre une fatale destinée. Puis, par une transition lente et presque insensible, cette douleur timide devint du désespoir, de la fureur, de la rage ; cette âme, si tranquille d'abord, semblait se soulever comme une mer agitée par la tempête ; on entendait des cris frénétiques, des exécutions, des blasphèmes ; c'était un ouragan de douleur. Puis le rythme changea brusquement. Toutes les passions terrestres s'étaient éteintes : l'homme s'était absorbé en Dieu ; l'harmonie avait revêtu un caractère large, imposant, triomphal ; c'était l'orgue faisant retentir d'un hymne d'allégresse l'immensité d'une basilique, un jour de fête.

Peu à peu ces chants s'affaiblirent, et parurent se perdre dans les hauteurs de l'espace ; ils montaient, montaient toujours, comme un flot d'encens vers l'éther, et

latérales de l'Eglise, rue Haute et rue Basse-Saint-Pierre.

Elles seront ouvertes de 7 heures 1/2 à 8 heures. La grande porte sera ouverte au public à 8 heures moins un quart. Dans la partie de l'Eglise, au-dessous des chaises réservées, on ne pourra être assis.

Toutes les portes seront fermées à huit heures précises ; à ce moment commencera la cérémonie.

P. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 27 mars 1854.

Le *Moniteur* publie quelques nominations judiciaires.

La séance qui a eu lieu aujourd'hui au Corps-Législatif marquera dans les annales de la France, grâce à la lecture d'un message de l'Empereur et à l'accueil enthousiaste et patriotique qui lui a été faite par l'Assemblée. Nous reproduisons textuellement le sommaire officiel de la séance :

**CORPS-LÉGISLATIF.** — *Sommaire de la séance du lundi 27 mars, présidence de M. Billault.* — Ouverture de la séance à 2 heures. Prolongation d'un congé accordé à M. le baron Viard. — Dépôt par M. Lequien du rapport sur le projet de loi relatif aux comptes de l'exercice 1851. — Présentation : 1<sup>o</sup> D'un projet de loi ayant pour objet une nouvelle délimitation de communes dans le département de l'Aveyron ; 2<sup>o</sup> de 9 projets de loi relatifs à des emprunts ou impositions extraordinaires par les villes de Saumur, Orléans, Alby, Dunkerque, la Chapelle (Seine), et par les départements du Gers, de Maine-et-Loire, de la Loire Inférieure et de l'Yonne. Introduction de M. le ministre d'Etat. — Lecture faite par lui, au nom de l'Empereur, d'un message annonçant que les dernières résolutions du cabinet de Saint-Petersbourg ont constitué la Russie vis-à-vis de la France dans un état de guerre dont la responsabilité appartient tout entière au gouvernement russe. — (Acclamations énergiques de toute l'Assemblée). — Déclaration du Président que l'Empereur peut compter sur le concours unanime du Corps-Législatif, comme sur celui de la France (nouvelles acclamations). Levée de la séance aux cris réitérés de vive l'Empereur ! — Havas.

« Vienne, lundi 27 mars.

» D'après des nouvelles reçues du théâtre de la guerre, les Russes divisés en trois colonnes se proposeraient de franchir le Danube sur trois points différents. — Havas.

## FAITS DIVERS.

On écrit de Lyon :

« Il y a peu de jours, les bateaux à vapeur de la Saône ont débarqué dans notre ville seize sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, qui, sous la conduite de leur supérieure, se rendent en Orient pour faire le service des hôpitaux. Les fronts se découvrent respectueusement sur le passage de ces saintes filles, dont l'angélique dévouement accourt partout où il y a des blessures physiques à panser ou des souffrances morales à adoucir. » (Univers.)

— Le premier vaisseau de ligne construit en France a été exécuté par un simple constructeur de

ils s'éteignirent enfin, pareils au bruissement lointain de la brise du soir dans une forêt vierge.

Pendant que Daniel exécutait cette magnifique improvisation, une transformation complète s'était opérée dans son extérieur. Sa taille affaissée s'était redressée ; son visage rayonnait de pensée ; son regard avait un éclat surprenant. Frantzia et Pinck lui-même, deux natures si opposées, avaient subi avec une égale énergie les effets de la musique.

(La suite au prochain numéro.)

## Marché de Saumur du 25 Mars.

Froment (l'hectol.)	27 90	Graine de trèfle	60 —
— 2 <sup>e</sup> qualité.	27 40	— de luzerne	65 —
Seigle	49 60	— de colza	— —
Orge	43 20	Amandes en coques	— —
Avoine (entrée)	41 —	(l'hectolitre)	— —
Fèves	14 40	— cassées (50 k)	100 —
Pois blancs	52 —	Vin rouge des Cot.,	— —
— rouges	52 —	compris le fût,	— —
— verts	— —	1 <sup>er</sup> choix 1855.	— —
Cire jaune (50 kil)	160 —	2 <sup>e</sup> —	90 —
Suif fondu	— —	3 <sup>e</sup> —	80 —
Huile de noix ordin.	65 —	— de Chinon.	85 —
— de chenevis.	50 —	— de Bourgueil.	100 —
— de lin.	36 —	Vin blanc des Cot.,	— —
Paille hors barrière.	29 —	1 <sup>re</sup> qualité 1855	— —
Foin 1855. id	37 —	2 <sup>e</sup> —	65 —
Luzerne	55 —	3 <sup>e</sup> —	55 —

P. GODET, propriétaire-gérant.

Dieppe nommé Morin. Cet immense travail était le résultat d'un marché, et l'entrepreneur s'en tira, dit la chronique, à la satisfaction du roi. C'était sur la rive gauche de la Vilaine, au-dessous de la Roche-Bernard, ce vaisseau fut mis en chantier en 1637 ; il portait 76 canons en batterie.

Les dimensions que le constructeur donna à cette énorme machine de guerre, l'un des chefs-d'œuvres de l'esprit humain, se rapprochent tellement de celles d'un vaisseau de 74 de nos jours, qu'on est étonné de la précision des proportions et des calculs d'après lesquels ce grand travail fut établi. Ce vaisseau se nommait *la Couronne*. Toute son artillerie était en bronze. Voici qu'elles étaient ses dimensions :

Sa quille..... 120 pieds.  
De tête en tête (la plus grande longueur)..... 135  
Sa largeur..... 46  
Son creux..... 50  
Son grand mât jusqu'à la girouette. 117

Le jeu des voiles contenait en toile petite laize 36.000 pieds. Le gros câble avait 24 pouces de circonférence, 600 pieds de long, et pesait 14.000 livres ; la grande ancre, 5.000 livres.

L'équipage était ainsi composé :  
M. de Laonay-Rosilly, capitaine de vaisseau, ayant par mois..... 300 fr.  
M. Coquet, lieutenant de vaisseau..... 100  
M. Prévost (d'Orléans), enseigne..... 50

Ces trois officiers étaient nommés par le roi, et le commandant choisissait le complément de l'équipage, qu'il nourrissait moyennant une somme qu'il recevait de l'Etat.

Cet équipage était ainsi composé : l'aumônier, 1 prévôt, 3 capitaines d'armes, 2 sergents, 6 caporaux, 6 anspeçades (soldats avec une haute paye), 1 maître d'équipage, 4 contre-maîtres, 16 quartier-maîtres, 1 maître charpentier, 14 charpentiers calats, 2 tonneliers, 8 maîtres valets, 3 maîtres coqs, 88 canoniers, 11 boute-feux, 3 armuriers, 500 matelots ayant tous certificats de long cours ; total, 650.

Le vaisseau *la Couronne* coûta 500.000 francs monnaie d'alors.

La poudre à canon se payait, à cette époque, la livre..... 14 sols.

Le plomb..... 2 sols.  
Cordage..... 4 sols 6 deniers.  
Toile de Bretagne..... 14 sols l'aune.  
Biscuits..... 5 liards la livre.  
Lard salé..... 2 sols 6 deniers.  
Morue..... 1 sol 9 deniers.  
Pois..... 1 sol.  
Beurre..... 4 sols.

Comme la monnaie n'est qu'un signe représentatif des valeurs, on peut se convaincre aisément des analogies qui existent entre ces divers prix et les dépenses nécessitées par nos armements.

(France maritime).

## ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 mars.

**NAISSANCES.** — 1<sup>er</sup>, Léon Darvois, rue Saint-Nicolas ; — 2, Augustine Gabrielle Javaux, rue d'Orléans ; Auguste Brun, rue Beaurepaire ; — 3, Anastasie Lamoureux, rue des Capucins ; — 4, Lucia-Georgette Chantouzeau, rue Royale ; — 5, Marguerite-Amélie Baud, rue Saint-Jean ; — Victor Aloyau, rue de la Bassé-Ille ; — 6, Louis-Georges Gratien, rue de la Fidélité ; — 7, Louise-Marie-Alphonse Besnard, rue Duncan ; — 8, Pauline-Charlotte-Marthe-Maurice Chevals, rue Saint-Nicolas ; — Marthe-Aimée-Joséphine Daget, place de la Bilange ; — 14, Théodore-Albert, place Saint-Nicolas.

**MARIAGES.** — 2, Pierre Chignard, tailleur de pierres, de Saumur, a épousé Louise Boureau, domestique, d'Allonnes ; — 6, Antoine Etteghoffer, de Dombac, a épousé Ernestine-Désirée Chauveau, de Saumur ; — 13, François Guiot, forgeron, de Saumur, a épousé Eugénie Lamiche, couturière, de Chinon.

**DÉCÈS.** — 2, Madeleine Blanchefort, 93 ans, veuve Brunet, carrefour Dacier ; — Françoise Lirault, charcutière, 51 ans, femme Sèvre, Grand'Rue ; — 7, Pledumeau, mort-né, Basse-Ille ; — 9, Jeanne Richard, 77 ans, célibataire, à la Providence ; — Léon Thomasin, maréchal-des-logis-chef, au 5<sup>e</sup> hussards, 23 ans, célibataire, à Billon ; — Renée Ravon, journalière, 63 ans, veuve Grimaud, rue de Fenet ; — 11, Léonie Gabiller, gantière, 22 ans, femme Pledumeau, Basse-Ille ; — Jeanne Mechine, journalière, 66 ans, veuve Pivron, à l'Hôpital ; — 13, Louis Goubard, vigneron, 51 ans ; — 13, Guillet, mort-né, rue de l'Île-Neuve ; — Joséphine Drais, 13 mois, Grand'Rue ; — Perrine Morinière, journalière, 73 ans, veuve Saulais, à l'Hôpital.

## BOURSE DU 25 MARS.

4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 90 75.  
3 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 65 95.

## BOURSE DU 27 MARS.

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 90 50.  
3 p. 0/0 baisse 42 cent. — Fermé à 65 55.



Tribunal civil de première instance  
d'Angers.

Études de M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à  
Thouarcé, et de M<sup>e</sup> MALÉCOT,  
avoué à Angers.

### VENTE JUDICIAIRE

Aux enchères publiques, et comme biens  
de mineurs,  
d'une

#### PARCELLE DE TERRE,

Située dans la pièce de la Faverie,  
commune de Montilliers, arrondis-  
sement de Saumur.

L'adjudication aura lieu le dimanche  
23 avril 1854, à midi, en l'étude de  
M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à Thouarcé, y  
demeurant.

On fait savoir à tous qu'il appartient  
à :

Qu'en vertu d'un jugement sur re-  
quête, rendu par le Tribunal civil de  
première instance d'Angers, le 7 mars  
1854, enregistré, homologuant une  
délibération du conseil de famille des  
mineurs Marie et Anne Gouzil, reçue  
par M. le Juge de paix du canton de  
Thouarcé, le 10 février 1854;

Il sera procédé, aux lieux, jour et  
heure ci-dessus indiqués, par le minis-  
tère de M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à Thouarcé,  
à la vente judiciaire de l'immeuble ci-  
après désigné, appartenant aux mi-  
neurs Gouzil;

Requête, poursuite et diligence de  
René Gouzil, journalier, demeurant  
au bourg de Gonnord, agissant au nom  
et comme tuteur légal de Marie et  
Anne Gouzil, ses deux enfants mineurs,  
seuls issus de son mariage avec Anne  
Pauvert, décédée à Joué, le 28 septem-  
bre 1849;

Ayant pour avoué, M<sup>e</sup> MALÉCOT,  
avoué près le Tribunal civil d'Angers,  
y demeurant, rue Saint-Michel;

En présence de Pierre Gigault, cul-  
tivateur, demeurant à Joué,  
Agissant comme subrogé-tuteur des-  
dites mineurs Gouzil, ses nièces.

#### DÉSIGNATION.

Une parcelle de terre, contenant  
environ 44 ares, située dans la pièce

de la Faverie, commune de Montil-  
liers, ayant 52 mètres de large et joig-  
nant au nord le sieur Bompas, au midi  
le sieur Baussion, au levant et au  
couchant la pièce de la Faverie.

Cette parcelle de terre sera vendue  
sur la mise à prix de huit cents francs,  
prix fixé par le jugement, ci. 800 fr.  
S'adresser pour avoir des renseigne-  
ments :

A M<sup>e</sup> MALÉCOT, avoué, poursuivant  
la vente;

Et à M<sup>e</sup> DUPONT, notaire à Thouarcé,  
dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait certifié conforme par  
l'avoué soussigné.

Angers, le 23 mars 1854.

L.-A. MALÉCOT.

Eoregistré à Angers le 24 mars  
1854, folio, recto, case Reçu 1  
franc 10 cent, dixième compris.  
(144) Signé : DUTIER.

Tribunal de commerce de Saumur.

Les créanciers de la faillite du sieur  
Pérare, marchand coutelier, demeu-  
rant à Saumur, rue du Puits-Neuf,  
sont invités à se réunir vendredi pro-  
chain, 31 mars, à huit heures précises  
du matin, en la chambre du consei-  
l du Tribunal de commerce, à l'ef-  
fet d'être consultés, tant sur la com-  
position de l'état des créanciers pré-  
sumés que sur la nomination ou le  
remplacement du syndic, conformé-  
ment aux dispositions de l'article 462  
du Code de commerce.

Le Greffier du Tribunal,

(145)

A. DUDOUET.

### A LOUER

Présentement,

JOLIE MAISON avec cour et jar-  
din, située à la Croix-Verte.  
S'adresser à M. Ch. MILSONNEAU-  
BOURNILLET, rue Royale. (146)

### A LOUER

Pour la St-Jean 1854,

Un jardin, deux chambres  
et un grenier,

Situés à la montée du Petit Genève.

S'adresser à M. TRANCHANT, rue St-  
Pierre. (147)

### FOIN DE 1<sup>re</sup> QUALITÉ

#### A VENDRE

S'adresser à M. de la Frégeolière,  
propriétaire à Saint-Hilaire-Saint-Flo-  
rent. (148)



Les substances végétales  
que ce PURGATIF renferme  
ont été choisies et com-  
binées, d'après la nou-  
velle méthode dépurative  
de M. DEHAUT, pour être  
prises et digérées en même  
temps que les meilleurs  
aliments et les boissons les plus  
fortifiantes, ce qui permet à  
chacun de choisir, pour se  
purger, le repas et l'heure  
qui conviennent le mieux pour  
n'être pas gêné dans ses occupa-  
tions, tout en évitant le dégoût  
et la fatigue que les autres mé-  
decines occasionnent toujours.  
Ces avantages précieux sont  
constatés depuis 28 ans. — Ces  
pilules sont souveraines pour  
combattre la constipation et  
tous les maux qui en dépendent.  
— Comme simple purgation  
elles sont préférables aux autres  
médecines, parce que, n'exigeant  
ni tisane, ni diète, on peut, au  
besoin, les prendre pendant  
plusieurs jours de suite sans  
dégoût. — Mais ce purgatif  
agréable offre surtout des avan-  
tages importants dans le traie-  
ment d'une foule de maladies  
chroniques telles que : asthme,  
catarrhe, dartres, douleurs,  
gastrite, engorgements, migra-  
ine, scrofules, etc., etc., parce  
que la bonne nourriture qu'on  
prend en même temps permet  
aux organes digestifs de le sup-  
porter sans fatigue, pendant  
tout le temps nécessaire à la  
guérison. (Voir la brochure qui  
se donne gratuitement.) — Boites  
de 2 fr. 50 c. et de 5 fr., à Paris,  
chez M. DEHAUT, pharmacien,  
et à Saumur, chez M. GUICHARD,  
pharmacien. (149)

### A LOUER

Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jar-  
din et servitudes, sise à la Croix-  
Verte.  
S'adresser à M. VALLET aîné, à la  
Croix-Verte. (2)

### A VENDRE

Plus de 800,000 PAISSEAUX DE  
SAPIN, en tous genres.  
S'adresser à GUYOMARD, sur les  
Ponts, à Saumur. (114)

### A LOUER

UNE

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64,  
Rue du Portail-Louis.  
S'adresser à M<sup>me</sup> LINANCIER. (90)

### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou  
sans remise et écurie, située place de  
l'Arche-Dorée, occupée par la famille  
Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, proprié-  
taire. (108)

### MAISON

#### A VENDRE

#### OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

Occupée maintenant par M. Jarry,  
ex-major de l'École, située rue Beau-  
repaire, à Saumur.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DE FOS-  
LETHEULLE, ou à M<sup>e</sup> DUTIER, no-  
taire. (81)

### BOUTIQUE ET CHAMBRES

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

Situées rue Dacier.

S'adresser à M. PINOT, père. (138)

### A LOUER

Présentement,

#### UNE MAISON,

Sise au Pont-Fouchard, actuellement  
occupée par M<sup>me</sup> AUBELLE. (137)

### A LOUER

Présentement,

#### UNE MAISON,

Appartenant à M. le capitaine Vacquier,  
précédemment occupée par M. Du-  
val, ingénieur.

S'adresser à M. VACQUIER ou à M.  
JOLY-LETERME, architecte. (135)



## LE PAIN A BON MARCHÉ

Dans toutes les communes de l'Empire français.

### TRAITÉ COMPLET

#### Sur l'emploi d'un système complet de fabrication de pain

QUI PERMET DE LIVRER AU PUBLIC

DU PAIN TRÈS-BLANC, TRÈS-SAIN ET TRÈS-NUTRITIF

AU PRIX DE 25 CENTIMES LE KILOGRAMME,

LORSQUE LE QUINTAL DE BLÉ (100 KILOGRAMMES) VAUT 40 FRANCS

ET A 15 CENTIMES, LORSQU'IL NE COUTERA QUE 17 FRANCS 50 CENTIMES.

Par Ch. de WAET.

Ingénieur civil, membre de l'Académie nationale, etc., etc.

DEUXIÈME ÉDITION, revue, corrigée et considérablement augmentée.  
1 vol. in-8°, avec une planche représentant une boulangerie économique et rationnelle.

Le pain devrait et pourrait être vendu partout au prix de revient,  
augmenté d'UN CENTIME NET par kilogramme pour bénéfice.

A dater du 1<sup>er</sup> janvier, un système complet de fabrication produisant de 6 à 700 kilog.  
par vingt-quatre heures fonctionnera à Paris, chez l'auteur, rue d'Antin, 8.

Ce livre est divisé en trois parties.

La première partie comprend : les Con-  
sidérations générales; le rapport de l'Académie nationale, etc.; les bases et la des-  
cription du système; du battage du blé à  
la vapeur; achat et conservation du blé;  
décortication; mouture; blutage; extrac-  
tion des matières panifiables contenues  
dans le son; boulangerie, pétrissage à la  
vapeur; moyens de diminuer également  
le prix de vente du pain.

La seconde partie explique : les bases  
pour les évaluations et les rendements; le  
résultat d'une boulangerie de 1,000 kilo-  
grammes de pain par jour et au-dessous;  
d'une manutention de 2,000 et jusqu'à  
30,000 kilog. par vingt-quatre heures.

La 3<sup>e</sup> partie indique : le prix des machi-

nes et appareils; les frais détaillés pour  
établir les boulangeries, manutentions  
civiles et militaires; enfin les conclusions.

Nous recommandons particulièrement ce  
travail à la méditation de MM. les curés,  
maires, conseillers communaux, manufac-  
turiers, propriétaires, enfin à tous les hom-  
mes de cœur qui veulent, comme nous,  
coopérer au bien-être matériel et moral des  
masses et à l'affermissement de la paix pu-  
blique.

Ce livre est d'une nécessité absolue pour  
MM. les boulangers, meuniers, marchands  
de céréales, etc. L'adoption du système,  
qui va se généraliser, viendra renouveler  
totalement les conditions d'existence de  
toutes les industries qui ont rapport à la  
fabrication du pain.

Cet ouvrage se vend 2 fr., à Paris, chez l'auteur, 8, boulevard Montmartre; en  
envoyant un mandat de 2 fr. 50 c., par la poste, on est certain de recevoir le li-  
vre, franc de port, par le retour du courrier qui a apporté la commande.

MM. les libraires jouiront des conditions d'usage; il leur sera adressé des affiches et  
des prospectus pour propager la vente dans leur localité et les environs.

Voir la Presse des 16 et 20 décembre, ainsi que le Siècle des 3 et 15 décembre 1853.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre  
En mairie de Saumur, le

### GRELLET, MARCHAND TAPISSIER,

Rue Saint-Jean, 10, à Saumur,

Donne avis qu'à son magasin de TAPISSIER il vient de joindre  
L'ÉBÉNISTERIE.

Il a acheté avantagement, dans les meilleures fabriques de Paris, un ma-  
gnifique assortiment de MEUBLES en palissandre, acajou, noyer et chêne du  
Nord; il vendra donc à des prix très-modérés, et tiendra à mériter en ébénis-  
terie la confiance qu'il s'est acquise en tapisserie, depuis 18 ans. (143)

## CHOCOLATS PECTORAUX

D'A. ABRAHAM L'AÎNÉ,

Breveté s. g. d. g. — Fabrique à Amiens.

Ces Chocolats Pectoraux, composés de sucre et de cacao 1<sup>re</sup> qualité et  
exempts de toutes substances farineuses et aromates, sont légers, forti-  
fians et employés avec succès dans les convalescences. Se vendent dans  
toutes les villes de France, aux prix de: 1 fr. 50, qualité fine; 2 fr., qua-  
lité surfine; 2 fr. 50, par excellence; 3 fr., nec plus ultra.

A SAUMUR, chez M. BRIÈRE, ph., place de la Bilange. (209)

## PAPIER-ENVELOPPE

### BISCARRE

Pour lettres-correspondantes sur tous formats, breveté s. g. d. g.

Chaque feuille, quelle que soit sa dimension, porte son enveloppe, qui  
garantit toute indiscretion, sécurité des effets de commerce et laisse la date  
et le timbre-poste attachés à la lettre.

Se vend EN GROS et EN DÉTAIL à la Librairie de JULES GODFROY, imprimeur  
à Saumur, Grand Rue, 4.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Certifié par l'imprimeur soussigné